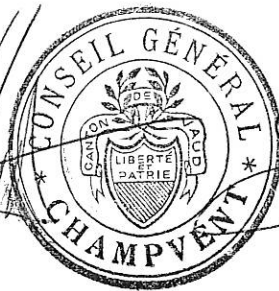


- Nommé Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, à l'unanimité.
- Nommé Monsieur GERBEX Julien, Vice-président du Conseil, à l'unanimité.
- Nommés Messieurs PONCET Axel et ZIPPO Michaël scrutateurs, à l'unanimité.
- Nommés Madame MAILLARD NADIA et Monsieur FAVRE Leif, scrutateurs suppléants, à l'unanimité.
- Nommé Madame SKRIVERVIK Anja, membre suppléant de la commission de gestion. La commission de gestion est composée dorénavant, de Monsieur GENOUD Stéphane, président, de Messieurs PAILLARD Christophe et STUTZ Samuel, membres, et de Madame SKRIVERVIK Anja, suppléante.

Le Président :
Sacha CLEMENT



La Secrétaire :
Stéphanie GAVIN

Commune de Champvent CONSEIL GENERAL	<u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS</u> Séance du 17 juin 2025 Présidence de M. Sacha Clément
---	--

Dans sa séance du 17 juin 2025

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

a

- Approuvé l'article 1 du préavis municipal n°1/2025 sur les comptes de la Commune de Champvent pour l'exercice 2024 avec un excédent de produits de CHF 9'989.77 à l'unanimité.
- Adopté l'article 2, du préavis municipal n°1/2025, et donné décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion. Le préavis est approuvé à l'unanimité. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.
- Accepté le préavis municipal n° 2/2025, sur l'arrêté d'imposition, fixant le taux d'imposition à 70% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2026, conformément au projet annexé au préavis, à l'unanimité.
- Approuvé l'article 1 du préavis municipal n° 3/2025, autorisant la Municipalité à procéder à la réalisation du projet de construction d'un complexe communal avec salle polyvalente pour un montant de CHF 8'400'000.00 TVA incluse. L'article 1 est approuvé à l'unanimité, moins 3 oppositions et 2 abstentions.
- Accepté l'article 2 du préavis municipal n° 3/2025, autorisant la Municipalité à financer CHF 8'400'000.00 par la trésorerie courante et à recourir à un emprunt aux meilleures conditions du moment dans les limites du plafond d'endettement, à l'unanimité, moins 1 opposition et 4 abstentions.
- Approuvé l'article 3 du préavis municipal n° 3/2025, autorisant la Municipalité à prélever CHF 5'300'000.00 sur le fond de réserve général, à l'unanimité, moins 1 opposition et 3 abstentions.